RÈGLEMENT OFFICIEL

CABOURG GRAND LARGE • DIMANCHE 7 MARS 2027

1. ORGANISATION

Cabourg Grand Large est organisé par la société Timepulse en collaboration avec un club FFA de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'événement comprend :

- 21,1 km (2 boucles) – Mesuré et qualificatif - Ravitaillements 5/10/15 km et arrivée

Temps limite pour parcourir le semi-marathon : 2h45

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement ou un poste de secours afin d'y remettre son dossard ainsi que sa puce à l'organisation

L'épreuve 21,1 Km est ouverte aux coureurs handisports. Un départ « handisport » sera donné par anticipation (3 minutes avant le départ). Selon sa catégorie de handicape, le coureur s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur émises par les instances concernées (Fédération Française d'Athlétisme, Fédération Française Handisport…). Exemple : le port du casque obligatoire pour les coureurs en fauteuil roulant.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Catégories d'âge

- Semi-marathon (21,1 km) : à partir de la catégorie junior

2.2 Justificatif de santé – Réglementation FFA / PPS

Conformément à l'article L231-2-1 du Code du Sport et à la réglementation FFA en vigueur :

La participation aux épreuves est conditionnée à la présentation obligatoire de l'un des justificatifs suivants :

- une licence FFA en cours de validité (Athlé Compétition, Athlé Running ou Athlé Entreprise)
- u un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide

Le PPS doit :

- être réalisé sur la plateforme officielle https://pps.athle.fr
- avoir été effectué dans les douze (12) mois précédant la date de l'épreuve

Les licences suivantes ne suffisent pas comme justificatif de santé sans PPS : Athlé Santé, Athlé Découverte, ou toute licence ne couvrant pas la pratique en compétition.

Les licenciés d'autres fédérations (triathlon, multisports, fédérations étrangères) ainsi que les non-licenciés doivent obligatoirement fournir un PPS valide.

Les participants étrangers sont tenus de présenter une attestation indiquant qu'il a réalisé le PPS valable à la date du 7 mars 2027.

2.3 Cas des mineurs

- Pour les athlètes mineurs (à partir de la catégorie U12/U14), le Pass Prévention Santé (PPS) payant des adultes ne s'applique pas ; ils doivent obligatoirement remplir un questionnaire de santé en ligne sur la plateforme officielle : https://pps.athle.fr/

Fonctionnement pour les mineurs

- Gratuité : Le questionnaire et l'attestation pour les mineurs sont entièrement gratuits (contrairement au PPS adulte payant de 5 €).
- Démarche par course : Il faut se rendre sur le site PPS Athlé et renseigner la date de la compétition. Une attestation spécifique est délivrée pour chaque course.
- Aide d'un parent : Le questionnaire doit être complété avec l'aide d'un parent ou de l'exerçant de l'autorité parentale.

3. INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne uniquement pour les courses adultes

- Plateforme officielle : https://www.timepulsesports.com
- Aucune inscription sur place
- Fonctionnement inscriptions :

Semi-marathon - 5000 places

Les inscriptions ouvrent :

Pour les licencié(e)s FFA le 10 novembre 2026

Pour les non-licencié(e)s FFA le 15 novembre 2026.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, sous réserve des dispositions de l'article 4.

4. BOURSE AUX DOSSARDS – TRANSFERT OFFICIEL

Une bourse aux dossards officielle est mise en place via la plateforme d'inscription.

- Le transfert de dossard est autorisé uniquement via la plateforme officielle TIMEPULSE
- Toute revente, cession ou échange de dossard en dehors de ce dispositif est strictement interdit
- Le participant initial demeure responsable de son dossard tant que le transfert n'est pas officiellement validé
- Aucun changement de titulaire ne sera accepté le jour de la course

Tout participant utilisant un dossard ne correspondant pas à son identité sera disqualifié sans possibilité de remboursement.

5. TARIFS

Course	Tarif
21.1 KM FFA	37€*
21.1 KM NON FFA	40€*

- * Hors frais bancaires

• Les options :

Envoi SMS finisher : 1.00€

Envoi dossard par lettre suivi : 10.00€

Assurance annulation : 10.00€

Marinière coton Bio brodée manches courtes « Cabourg Grand large – « distance de votre épreuve » : 15.00€

Sweat col rond 50% coton-50% recyclé brodée manches longues « Cabourg Grand large – « distance de votre épreuve » : 20.00€

L'assurance annulation prise par l'athlète ne couvre pas une annulation qui pourrait être faite par l'organisation pour les raisons de l'article 13.

Les dossards sont envoyés entre 2 semaines et 10 jours avant l'épreuve en lettre suivie.

6. RETRAIT DES DOSSARDS

Vendredi 5 mars de 14h à 19h00 au magasin SPORTS 2000 de Dives

Samedi 6 mars : Gymnase de la Divette – 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Dimanche 27 : Gymnase de la Divette à partir de 7h30 à 08h15

Le dossard doit être porté sur le devant, visible et non modifié.

Dossard préférentiel :

L'organisation prévoit un SAS de départ « préférentiel » pour les coureurs le demandant et capable d'attester d'une performance chronométrique réalisée en 2026 sur la distance adéquate.

7. DÉPARTS

Dimanche 7 mars : Semi-marathon à 09h30 - Temps limite pour parcourir le semi-marathon : 2h45

8. SÉCURITÉ – COMPORTEMENT

Accompagnateurs à vélo, rollers ou engins motorisés interdits

Poussettes interdites

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des membres de l'organisation et des bénévoles. La courtoisie et le respect d'autrui sont de rigueur sur l'ensemble de l'évènement. Tout manque de respect, insulte, menace ou comportement agressif (verbal ou physique) envers un bénévole, un membre de l'organisation, le service médical, un autre concurrent ou le public entrainera : la disqualification immédiate du coureur et l'exclusion de l'évènement sans remboursement possible. L'organisation se réserve le droit d'interdire au coureur incriminé de s'inscrire aux futures éditions de la course.

9. ASSURANCES

Responsabilité civile : couverte par l'assurance de la FFA

- Individuelle accident :
- couverte par la licence pour les licenciés
- à la charge des non-licenciés*

*Le PPS semble inclure une responsabilité civile, nous vous invitons à vérifier ceci et le cas échéant, à prendre une assurance par vous-même.

10. CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES – PRIMES

Classements scratch Hommes et Femmes - Podiums 5 H et 5 F

Le premier athlète handisport Homme et la première athlète handisport Femme seront récompensés.

Primes « A venir »

La présence à la remise des prix est obligatoire pour percevoir les primes. En cas de contrôle antidopage, les primes seront versées après validation des résultats.

Challenge Entreprises & Collectivités

Un Challenge Entreprises & Collectivités sera proposé lors de l'inscription. Les athlètes pourront représenter leur entreprise ou leur collectivité au sein d'une équipe composée de quatre (4) athlètes.

Trois catégories d'équipes sont prévues :

- Équipe Hommes : au minimum trois (3) hommes parmi les quatre athlètes.
- Équipe Mixte : deux (2) hommes et deux (2) femmes.
- Équipe Femmes : quatre (4) femmes.

Le podium récompensera la première équipe de chacune des trois catégories : Hommes, Mixte et Femmes.

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur agréé par la FFA utilisant un système de chronométrage électronique qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Le temps de chaque concurrent sera donc le temps réel. Le classement publié sur le site de l'organisateur sera par conséquent, également basé sur le temps réel. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

11. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Conformément à la législation en vigueur, tout participant peut-être soumis à un contrôle antidopage.

12. DROIT À L'IMAGE & DONNÉES PERSONNELLES

Tout participant autorise l'organisation à exploiter les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'événement, sur tous supports, à des fins promotionnelles, pour une durée de deux (2) ans, sans contrepartie financière.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Contact : organisation@cabourg-grandlarge.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations

13. CAS DE FORCE MAJEURE – CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

En cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables, d'événements imprévisibles ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des participants, des bénévoles ou du public, l'organisateur se réserve le droit :

- de modifier les horaires de départ,
- d'adapter le parcours,
- de neutraliser temporairement l'épreuve,
- u d'annuler totalement l'événement,

sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnisation.

La décision de l'organisateur sera prise en concertation avec les autorités compétentes et s'imposera à l'ensemble des participants.

Si l'évènement ne pouvait avoir lieu à cause d'une pandémie en cours (confinement de la population, interdiction de rassemblement), l'organisation ne proposera pas de remboursement aux coureurs n'ayant pas pris l'option annulation .

14. LABEL FFA – HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE

Cabourg Grand Large est organisé conformément aux règlements sportifs et techniques de la Fédération Française d'Athlétisme.

Athlètes : Vous pouvons consulter cette réglementation à cette adresse : https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Running_2026.pdf

Dans le cadre d'une démarche de labellisation FFA (Label Route), l'organisateur s'engage à respecter les critères en vigueur relatifs notamment à :

- la mesure officielle des parcours,
- la sécurité des participants,
- l'accueil des athlètes,
- la gestion des résultats et classements,
- le respect des règles antidopage.

Le label attribué par la FFA est valable uniquement pour l'édition concernée et sous réserve de validation annuelle par la Fédération.

15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Cabourg Grand Large implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

17. CONTACT ORGANISATION

Timepulse - Cabourg Grand Large Contact :

Directeur de course Mickaël Fourcherot E-mail : organisation@cabourg-grandlarge.fr